

HANNIBAL LEASE

Société Anonyme au capital de 55.000.000 DT
Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman,
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000
RNE 0766895F

Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2025

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 30 Avril 2025 à 15h00 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2024.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2024.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2024.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat 2024.
- Ratification de la nomination d'administrateurs.
- Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2025 et en 2026 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT), et d'en fixer les conditions et modalités.
- Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2027.
- Fixation des jetons de présence et fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2025.
- Pouvoir pour formalités.

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 55.000.000 DT
Immeuble Hannibal Lease Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 0766895FAM000
RNE 0766895F

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2024 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat Net 2024	10 222 498
Total report à nouveau 2023	5 923 522
Report à nouveau 2023 distribuable sans franchise de retenue à la source	5 248 130
Report à nouveau 2023 distribuable en franchise de retenue à la source	675 392
Total	16 146 020
Réserves pour réinvestissement	3 500 000
Solde à affecter	12 646 020
Dotations au fonds social	300 000
Dividendes	4 950 000
Report à nouveau distribuable en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau distribuable sans franchise de retenue à la source	6 720 628
Total Report à nouveau	7 396 020

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,450 Dinars par action sans franchise de retenue à la source à la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de SANAD FUND FOR MSME représenté par Mlle Mouna OURARI, en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration, en remplacement de United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD, pour le reste de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Khaled ZOUARI en remplacement de M. Mustapha MEZGHANNI en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour le reste de son mandat qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Mohamed KARIM SIALA en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de deux (2) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026, les deuxièmes représentants des Administrateurs suivants :

- 1- Financière Tunisienne S.A.
- 2- SANAD FUND FOR MSME

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2025 et 2026 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet Horwath ACF membre Crowe Global représenté par Monsieur Noureddine BEN ARBIA en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2027.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur Noureddine BEN ARBIA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025 un montant net de 90.000 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2025 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à